

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Convocation du 18/11/2025

Publication le 25/11/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 35

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Quatre Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 06\_241125

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de l'Avenant n°9  
au contrat de DSP Q'PARK.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Denis GRANDJEAN (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Valérie ELBAZ), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Faustine THIBAUD)

**ABSENTS :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**



**Délibération n°06\_241125 du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

Par contrat de délégation de service public, la Commune d'Aubagne a confié à la société OMNIPARC, aujourd'hui Q'PARK France SA, l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs de stationnement Beaumont, Centre ancien dit les Terres Rouges, Potiers, Défensions et 8 Mai 1945.

La Commune a d'ores et déjà conclu huit avenants avec la société Q'PARK. Il est aujourd'hui à nouveau nécessaire de préciser certaines modalités d'exécution de ce contrat.

Il est ainsi convenu entre les parties, dont la Métropole Aix-Marseille pour le parking du 8 Mai 1945 reconnu d'intérêt métropolitain depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, de préciser le mode de compensation de la première heure gratuite offerte aux usagers des parkings en ouvrage, auparavant déterminée par les HPPJ (heures payées par place et par jour) dans l'avenant n°4.

Cette délibération propose d'approuver les termes de l'avenant n°9 à intervenir avec la société Q'PARK France SA, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune, fixant désormais un taux compensatoire de la première heure gratuite en fonction du chiffre d'affaire et du taux d'occupation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** la loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**VU** l'article R3135-8 du code de la commande publique relatif aux modalités de modification d'un contrat de concession de service public,

**CONSIDÉRANT** que les parties se sont rapprochées en vue de convenir de nouvelles modalités d'exécution de la concession de service public du stationnement payant en voirie et en ouvrage,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs en ouvrage Beaumont, Centre ancien, Potiers, Défensions et 8 Mai 1945 ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251124-241125\_06-DE  
Reçu le 25/11/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
25/11/2025



**Délibération n°06\_241125 du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025 (suite)**

**ABSTENTIONS : 2**

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251124-241125\_06-DE  
Reçu le 25/11/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
25/11/2025

